

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale des Territoires Service de l'agriculture et du développement rural Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par :Guillaume FENAT

téléphone : 01 60 56 73 00 télécopie : 01 60 56 71 01

ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 20 septembre 2019

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 30 janvier 2019.

Par courrier réceptionné le 17 juillet 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 19 septembre 2019 pour examiner ce projet, que vous avez présenté, accompagné de Madame Karine ANDRE représentant votre bureau d'études Cabinet GREUZAT..

Après avoir présenté la commune, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu <u>un avis défavorable</u> sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assorti demandes suivantes:

- supprimer l'emplacement réservé n°5 non nécessaire ;
- revoir le classement de la zone UXa (qui s'apparente, par ailleurs, à une zone AUx) en 1AUX pour les emprises destinées à l'extension de l'entreprise PAYEN et en 2AUX pour le reste des emprises.
- reclasser en A (indicé le cas échéant) les parcelles agricoles zonées en N, conformément à la réalité du terrain.

Enfin elle vous recommande de réaliser un schéma des circulations agricoles et de l'intégrer aux documents cartographiques du PLU.

Monsieur Patrick PERCIK Maire Hôtel de Ville BP 101 77540 ROZAY EN BRIE

Elle rend également un avis défavorable au règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur département al des territoires

Allande

Igor KISSELEFF